

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 4 avril 2016 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Était absente Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2016-04-61**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**1.3 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

**2016-04-62**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016**

Chacun des membres ayant reçu une copie du dit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 tel que déposé.

Adoptée

**1.5 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2016-04-63**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de mars 2016**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mars 2016. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 140 221,19 \$.

Adoptée

**2016-04-64**

**Décret du conseil sur le défaut d'assister d'un de ses membres**

Tenant compte que son défaut d'assister est dû à un motif sérieux et d'ordre médical et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil décrète que le défaut d'assister à la présente séance de Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère, n'entraîne pas la fin de son mandat tel que stipulé à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, LRQ, c E-2.2.

Adoptée

2016-04-65

#### **Quote-part pour la cour municipale 2015**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement de la somme résiduelle pour la quote-part de la cour municipale 2015 au montant de 2 119.39 \$, taxes en sus.

Adoptée

2016-04-66

#### **Vente pour non-paiement de taxes à la MRC de Portneuf**

**CONSIDÉRANT** l'état produit par la directrice générale et secrétaire-trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2015 et antérieures;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Pascale Bonin, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

**QUE** le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire, M. Jean Mainguy, en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

Adoptée

2016-04-67

#### **Achat de matériel promotionnel**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat de matériel promotionnel chez Promodynamique pour un coût d'environ 4 660 \$, frais de montage, d'impression, de livraison et taxes en sus. Le matériel promotionnel inclut, entre autres, 400 t-shirts et 200 gourdes.

Les t-shirts seront en vente durant l'évènement *La Petite Séduction* alors que les gourdes seront remises aux participants.

Adoptée

## **2. Sécurité publique**

2016-04-68

#### **Autorisation de signature pour la modification du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf**

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf prévoit la mise en place de l'entraide automatique;

**CONSIDÉRANT** que la version révisée du schéma de couverture de risques ne pourra recevoir son attestation de la part du ministre de la Sécurité publique que si l'entraide automatique est officiellement en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a remis aux maires, lors de la séance du conseil de la MRC du 17 février 2016, toutes les informations nécessaires à l'implantation de l'entraide automatique ainsi que la modification à apporter au Protocole d'entente d'entraide;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance et est en accord avec la modification à apporter au *Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf*, concernant l'ajout de l'entraide automatique, et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture.

**QUE** le conseil autorise monsieur Jean Mainguy, maire, à signer au nom de la municipalité le protocole d'entente modifié.

Cette résolution abroge la résolution 2016-03-54.

Adoptée

### **3. Transport routier et hygiène du milieu**

**2016-04-69**

#### **Adoption du règlement #447-16 décrétant une dépense de 360 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Principale**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que la directrice générale a fait lecture du règlement dans son entièreté;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #447-16 décrétant une dépense de 360 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Principale.

Adoptée

**2016-04-70**

#### **Mandat pour la reddition de comptes 2015 concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 10 034 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Que Bédard et Guilbaut Inc. soit nommé vérificateur externe pour la reddition de comptes 2015 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2016-04-71

**Mandat aux Entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues pour les années 2016 et 2017**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Les Entreprises Trema Inc. pour le balayage des rues pour les années 2016 et 2017, aux taux horaires de 87 \$ pour le camion arroseur, 108 \$ pour le balai mécanique et 108 \$ pour le balai aspirateur pour un montant d'environ 5 000 \$ par année.

Il est noter que pour l'année 2016, le balayage des rues devra être réalisé **avant la date butoir du 13 mai 2016**, date à laquelle débutera le tournage de l'émission *La Petite Séduction* sur notre territoire.

Adoptée

2016-04-72

**Embauche d'un manoeuvre**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De réembaucher M. David Brosseau à titre de manoeuvre à compter du 19 avril à raison de 30 heures par semaine au taux horaire de 17,75 \$ et ce, pour une période d'environ 30 semaines. Au besoin, la directrice générale approuvera du temps supplémentaire au même taux horaire.

Adoptée

**4. Urbanisme et développement du territoire**

2016-04-73

**Nomination de représentants au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre**

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que Mme Kathleen Thibaudeau soit nommée représentante de la municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre jusqu'en novembre 2017;

Que M. Serge Borgia et Mme Aurore Borgia soient nommés représentants de la municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Rivière-à-Pierre jusqu'à la fin du mois de mars 2018.

Adoptée

**5. Loisirs et services à la collectivité**

**6. Périodes de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Andrée St-Laurent de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h00.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale  
& secrétaire-trésorière